



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
JUIN 2013

le bulletin du RIOCM



ÉDITORIAL

Projet d'assurance autonomie

Des économies sur le dos de qui ?

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Le gouvernement du Québec vient de lancer la semaine dernière son livre blanc sur le projet d'assurance autonomie.

Le projet est justifié par la nécessité de prévoir à long terme les coûts reliés au maintien à domicile des personnes âgées et celles aux prises avec un handicap. L'intention est louable, certes, mais les moyens proposés sont semés d'embûches tant pour la population que pour les organismes communautaires.

Une distorsion du concept d'autonomie

Dans le milieu communautaire on défend depuis longtemps l'autonomie, entendue comme étant la liberté d'association et d'action de transformation sociale pour les organismes et leurs membres. Les luttes menées dans notre milieu revendiquent souvent un meilleur accès aux services publics et de meilleures conditions de vie pour toute la population.

Le ministre Réjean Hébert met l'autonomie des personnes âgées et handicapées comme le but ultime de sa nouvelle politique. Cette autonomie se manifeste par le maintien à domicile et le recours le plus minimaliste possible aux services des CSSS et autres institutions publiques, que l'on réserve aux cas « exceptionnels¹ ». Cependant plusieurs services à domicile (aide à la vie quotidienne et aide à la vie domestique) seront assumés par des organismes communautaires

Est-ce de sa propre responsabilité que le gouvernement veut se protéger ?

et des entreprises d'économie sociale, qui le font souvent à un tiers du coût du réseau public, assurant des économies d'échelle importantes pour le gouvernement.

Le rôle des organismes communautaires et des proches aidantes

Les organismes communautaires seront appelés à jouer plusieurs rôles dans le système de maintien à domicile, notamment les services de transport, de popote roulante, le répit et d'autres activités complémentaires. Le ministère de la Santé alloue d'ailleurs une enveloppe supplémentaire de 10 millions \$ cette année pour consolider leur financement, dont 2 millions \$ à Montréal.

Les proches aidantes seront aussi mises à contribution de façon importante dans le projet. On prévoit maintenir certains crédits d'impôt et subventions pour les soutenir, en plus de la mise

→ suite à la page suivante

en place du réseau de l'Appui aux proches aidants, financé en partie par la famille Chagnon.

Le projet de loi 27 sur l'économie sociale et le livre blanc ouvrent cependant la porte pour que certains organismes communautaires offrent des services d'aide à la vie domestique pouvant être tarifés. Cette ouverture contrevient selon nous aux politiques en vigueur dans le milieu communautaire. L'hybridation entre l'économie sociale et les organismes communautaires est un problème important auquel il faudra réfléchir.

Il est proposé d'encadrer de façon plus serrée les organismes communautaires et entreprises d'économie sociale par des processus de certification et des gestionnaires de cas dans les CSSS, mais nous craignons que ces mesures soient nettement insuffisantes pour garantir une supervision effective des activités au quotidien et bien protéger le public. Si pour le gouvernement l'encadrement des services est si important, pourquoi ne pas consolider les équipes d'auxiliaires familiales en CSSS qui bénéficient déjà de conditions un peu plus décentes ?

Fait très important, la plupart des proches aidantes, des employées des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale sont des femmes. Les salaires de ces milliers de femmes sont malheureusement encore trop près du salaire minimum. Les économies ne doivent pas se faire sur leur dos.

Tarification des services : un grave recul pour la population et la société québécoise !

Un des plus graves problèmes du projet d'assurance autonomie est lié à son financement. Sous prétexte de pérenniser les services, le gouvernement ouvre la porte à la création d'un régime d'assurance mixte et à la tarification des services à l'acte. Ce projet est extrêmement régressif car, bien qu'on annonce une intention de modulation des tarifs selon l'âge et les revenus, nous craignons que l'impact soit très négatif tant sur la situation financière de personnes souvent malades que sur l'accessibilité des services.

Nous avons dénoncé avec vigueur la mise en place de la taxe santé. Malheureusement le gouvernement la maintient et s'en sert directement pour **financer certains services** liés à l'assurance autonomie, en plus de nouveaux tarifs !

Pour le RIOCM, les soins à domicile et les autres politiques publiques comme l'aide domestique devraient être gratuits et financés par l'impôt sur le revenu et d'autres mesures fiscales qui n'impliquent pas de tarification directe des usagers et usagères.

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, *L'autonomie pour tous, livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*, mai 2013, p. 25.

Étude de l'IRIS sur les organismes communautaires



Pour consulter l'étude :
[www.iris-recherche.qc.ca/
publications/communautaires](http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires)

Le doigt sur le bobo !

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) vient tout juste de publier une importante étude intitulée *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*.

Nous vous invitons fortement à en prendre connaissance car, pour une première fois, une étude fait le lien entre la culture de gestion empruntée au privé et l'augmentation de la bureaucratie dans les organismes.

Les membres du RIOCM dénoncent depuis longtemps cette augmentation du nombre de bailleurs de fond par projets se faisant au détriment d'une consolidation du financement à la mission.

Cette étude nous donnera des arguments pour la poursuite de nos revendications !

Le congrès du RIOCM : un franc succès !

PAR MONIQUE MOISAN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Le congrès du RIOCM a eu lieu le 30 avril 2013 et a été l'occasion de faire le point sur la situation actuelle et d'adopter une plateforme de revendications communes. Une centaine de personnes étaient présentes et ont réaffirmé l'importance d'un regroupement fort, capable de porter les revendications et de se faire entendre.

Une nouvelle plateforme

Le processus de révision de la plateforme commune de revendications a débuté l'an dernier et a permis d'actualiser notre analyse des enjeux auxquels font face les organismes communautaires et la population en général. La plateforme adoptée s'articule selon trois axes : défense des droits sociaux, reconnaissance de nos principes et de nos pratiques, financement à la mission. Celle-ci sera déposée à l'assemblée générale annuelle du RIOCM en octobre 2013 pour adoption finale après avoir fait l'objet d'un travail de réécriture et d'harmonisation.

Voici les propositions adoptées en congrès :

Défense des droits sociaux

1. Appliquer les principes d'universalité, d'accessibilité, d'intégralité, de gratuité et d'équité dans les politiques publiques pour la santé, l'éducation et l'ensemble des services sociaux.
2. L'arrêt de la privatisation et l'abolition de la tarification du système de santé, d'éducation et de services sociaux.
3. Obtenir le respect de tous les droits civils et politiques, et économiques, sociaux et culturels.
4. Adopter des politiques fiscales progressives favorisant la croissance de revenus suffisants à l'État pour assurer des services publics et des programmes sociaux pour toutes et tous.
5. Enrayer la pauvreté et l'exclusion sociale, et instaurer des politiques assurant un revenu permettant à chaque personne de vivre dans la dignité et de pouvoir combler ses besoins fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de la personne.



PHOTO : JAMES ANGELILLO

6. Revendiquer des politiques publiques qui appréhendent les problèmes sociaux comme des conséquences structurelles et idéologiques. Parallèlement, cesser de culpabiliser les individus sans pour autant les déresponsabiliser ni les infantiliser.

Reconnaissance de nos principes et de nos pratiques

1. Reconnaître et respecter l'autonomie et l'expertise des organismes communautaires dans la détermination et la mise en œuvre de leur mission et de leurs pratiques démocratiques de gestion et d'action.
2. Mettre un terme aux orientations et méthodes qui encouragent l'instrumentalisation des organismes communautaires autonomes les transformant en sous-traitants de l'État, des fondations privées et autres bailleurs de fonds.
3. Mettre un terme au contrôle abusif de l'État et des bailleurs de fonds dans la gestion des organismes d'action communautaire pouvant mener à la perte de leur autonomie.

→ suite à la page suivante

4. Respecter les dynamiques locales communautaires déjà existantes avant la mise sur pied des « structures » instaurées pour répondre aux priorités de l'État ou de fondations privées.
5. Le respect de la place fondamentale des programmes et services publics que les organismes communautaires n'ont pas le rôle de remplacer.

Financement à la mission

1. Revendiquer un (programme national) du gouvernement québécois dédié au financement à la mission de tous les organismes communautaires et une augmentation du financement à la mission pour la réaliser pleinement, afin de :
 - Mieux agir dans un contexte d'accroissement des problématiques, en permettant aux personnes de jouer un rôle actif au sein de nos instances et de la société.
 - Se concerter selon nos choix et nos priorités, plutôt que de devoir le faire seulement pour augmenter notre financement.

- Assurer notre vie associative et démocratique et pouvoir transmettre et se réapproprier les principes et l'histoire de l'action communautaire autonome.
 - Offrir des conditions salariales et des avantages sociaux équitables qui permettent la rétention et le développement du personnel.
 - Remplir notre mandat d'éducation populaire et de défense des droits.
2. Le rapatriement des financements par projets des ministères dans le financement à la mission.
 3. Le non-renouvellement des ententes conclues entre le gouvernement et la Fondation Chagnon ou ses filiales, et le transfert de montants équivalents en consolidation du financement à la mission des organismes communautaires.
 4. Une indexation annuelle systématique du financement à la mission à un taux permettant de suivre le coût de la vie au Québec.
 5. Devant l'arrivée de nouveaux budgets, prioriser le financement des organismes reconnus et non financés.



Des engagements

Les membres du RIOCM ont aussi pris les engagements suivants :

- **Promouvoir l'ACA auprès de la population et des instances gouvernementales.**
- **Assurer le transfert et l'appropriation de l'histoire et des principes de l'ACA.**
- **Mobiliser les autres organismes et la population afin qu'ils appuient nos revendications.**
- **Choisir des lieux de concertation qui respectent notre autonomie et notre expertise et qui reconnaissent nos principes.**

Merci à toutes les personnes qui ont participé non seulement au congrès, mais également à tout le processus d'orientation qui avait été enclenché l'année dernière.

Une motion unanime de l'Assemblée nationale en faveur du rehaussement du financement des organismes communautaires

Le 14 mai dernier, les député-es de tous les partis politiques ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux.

Que l'Assemblée nationale souligne l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec. »

Il s'agit d'un geste politique fort qui souligne le soutien aux organismes communautaires de tous les partis politiques.

Nous remercions chaleureusement Québec solidaire et Amir Khadir qui a accepté de déposer cette motion, conjointement avec Stéphanie Vallée (PLQ), Sylvie Roy (CAQ) et la ministre déléguée aux services sociaux, Véronique Hivon (PQ), qui a décidé de joindre sa voix au texte, témoignant de l'engagement de son gouvernement.

Nous souhaitons que tous les partis traduisent cet appui par des engagements clairs en faveur des organismes communautaires dans leurs programmes. Il faut maintenir la mobilisation et la pression pour que cette motion se traduise par des gestes concrets d'ici le prochain budget du Québec.



◀ Amir Khadir, député de Mercier, Vicky Brazeau, porte-parole de la Coalition des TROC, et Rémi Fraser, porte-parole de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

PHOTO : HUGO VALIQUETTE

JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ



JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE

La campagne entamera sa deuxième année avec un événement d'envergure le 24 octobre prochain, à Québec. Il faut maintenir la pression sur le gouvernement dans l'objectif de faire des gains et que ceux-ci se concrétisent dans le prochain budget du gouvernement du Québec.

Cette action ne sera pas la seule de la prochaine année, mais ce pourrait être la plus visible et celle qui pourrait avoir le plus de retombées. Elle se tiendra à Québec pour que le message soit entendu très clairement par le gouvernement et l'ensemble de l'Assemblée nationale et pour faciliter la participation du plus grand nombre possible de personnes et de groupes des différentes régions du Québec. Des actions pourraient d'ailleurs se tenir simultanément dans certaines régions – l'ensemble se déroulera dans le souci de relier toutes les actions les unes aux autres.

L'événement permettra aussi de mettre en valeur la solidarité entre les OCASSS et l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA) et s'inscrire comme l'une des activités se tenant durant la semaine nationale de visibilité de l'ACA ! Les revendications de la campagne *Je tiens à ma communauté* → *je soutiens le communautaire* s'adressent au MSSS, mais d'autres ministères sont interpellés par des campagnes menées – ou en voie de l'être – notamment par des membres du RQ-ACA. La vague de fond que le cumul de ces actions pourrait soulever est très prometteuse en termes de gains collectifs; les luttes de chaque secteur sont reliées et les victoires des uns sont des leviers pour les autres.

CAM
PA
GNE

Préparons-
nous pour
l'action
nationale du
24 octobre
2013 !

Bloquez
votre agenda
et invitez
vos membres :
des autobus
partiront
de Montréal.

Cet article est la suite d'une série d'entrevues et de visites chez des organismes membres du RIOCM. Ces portraits d'organismes se veulent un velours à leurs actions, à leur dynamisme et aux convictions qui les animent. C'est également pour que les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux développent une connaissance mutuelle que le RIOCM a pensé cette série d'articles.

Halte La Ressource

Accueillir, écouter, tisser des liens

PAR MONIQUE MOISAN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS



Halte la Ressource



▲ **L'équipe de Halte La Ressource :**
Jeannine Bourget,
Baya El Hachemi,
Marie-Pier Riendeau
et José Baca

PHOTO : RÉJEAN MELOCHE

Il y a des endroits comme ça où, dès qu'on franchit le seuil, on se sent immédiatement chez soi, ou bien chez un parent ou un ami. L'appartement est spacieux, car il s'agit bien d'un appartement : un salon, une vraie cuisine, des pièces bien éclairées... Il y a surtout une formidable équipe pour vous accueillir, vous écouter, tisser des liens. Bienvenue à Halte La Ressource.

Fondé en 1973, l'organisme accueille à ses débuts toutes les personnes ayant besoin d'amitié, d'une présence, d'un appui, d'une simple pause... Sa fondatrice, Jeannine Bourget, raconte qu'à l'époque, de deux à trois cents personnes fréquentaient annuellement l'organisme. En 1980, l'organisme s'incorpore sous le nom de Halte La Ressource et, en 1992, réoriente sa mission pour accueillir les familles aux prises avec des problèmes d'ordre socio-économique, avec une attention particulière pour les mères seules et leurs enfants. Aujourd'hui, Halte La Ressource a pignon sur rue dans Rosemont-Petite-Patrie et accueille des personnes de tous les arrondissements de Montréal.

Non aux ententes de services et aux PPP sociaux

Outre son accueil et son écoute, l'équipe organise notamment des activités favorisant

l'employabilité des mères cheffes de famille : ateliers d'informatique, de couture et développement personnel. De 1999 à 2004, une entente de services avec Emploi-Québec a permis de financer ces programmes de formation. Cependant, Halte La Ressource s'est retirée de cette entente de services parce que la reddition de comptes ne permettait plus de respecter l'autonomie et la mission de l'organisme. « Nous ne pouvions plus accepter des fonds qui mettaient en péril notre raison d'être et nos valeurs », explique Jeannine Bourget. L'organisme reçoit très peu de soutien à la mission du PSOC : à peu près ce que son loyer lui coûte annuellement. Le reste provient essentiellement de dons. « Nous sommes très critiques face aux ententes de services et aux programmes de la Fondation Chagnon. Les membres de notre CA et de l'équipe ont refusé d'adhérer à toute démarche incluant un fonds PPP », ajoute Baya El Hachemi. Selon leur analyse, ces programmes éloignent les groupes de leur mission et de leurs objectifs et leurs valeurs vont à l'encontre de ce que les groupes font, notamment par une approche individuelle plutôt que collective qui évacue la dimension sociale dans la prise en compte des situations des personnes.

Penser autrement

Sa fondatrice affirme qu'il faut penser autrement la façon de soutenir l'action des organismes communautaires autonomes. À cet égard, Halte La Ressource a initié un partenariat avec Mosaïques, une coopérative de solidarité œuvrant dans le domaine de la culture. Outre la mise en commun de leurs locaux, plusieurs activités sont organisées ensemble pour le plus grand bonheur de tous et toutes. « Une des retombées – et non des moindres – a été justement de réunir du monde, en toute simplicité : des familles, sans étiquettes ni catégories », conclut Jeannine Bourget.

Projet de loi sur l'économie sociale

Inquiétudes dans le milieu communautaire

PAR CLAUDELLE CYR
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Le 19 mars dernier, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire déposait un projet de loi sur l'économie sociale. Ce projet de loi vient donner un statut important aux entreprises d'économie sociale. Après des années de luttes pour leur reconnaissance, ces entreprises se voient enfin consacrées par le gouvernement via une loi-cadre.

Cependant, le présent projet de loi laisse perplexe quant au statut des organismes communautaires. Les critères définissant l'économie sociale s'apparentent dangereusement à ce que l'on retrouve dans la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*. Il semble y avoir confusion entre le statut des organismes communautaires et celui des entreprises d'économie sociale (voir le tableau à la page suivante). En effet, la définition de « l'économie sociale » à l'article 3 suppose que les organismes communautaires pourraient se voir conférer un statut d'entreprise d'économie sociale ou, dans un scénario moins pessimiste, cette définition amène à tout le moins une énorme confusion des rôles.

La définition large proposée dans le projet de loi introduit la notion de vente ou d'échange de biens ou services, ce qui vient brouiller les frontières entre les deux types d'OBNL. Or, la principale distinction entre l'économie sociale et l'action communautaire est la vocation économique des entreprises d'économie sociale, impliquant la vente de biens ou de services. Les organismes communautaires ont quant à eux une finalité sociale et sont principalement financés par des subventions afin de réaliser leur mission, tel que reconnu dans la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*. Mais il semble qu'il persiste une confusion au sein même de l'appareil gouvernemental. Le RIOCM, à titre de représentant de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), est allé en commission parlementaire le 28 mai dernier à l'Assemblée nationale¹ afin de s'assurer que les organismes communautaires soient exclus de ce projet de loi².

La confusion entre nos types d'organisations semble persister chez les parlementaires. De plus, plusieurs acteurs de l'économie sociale semblent nous inclure dans leurs statistiques et leurs revendications alors que nos champs de travail sont différents. Bien que nous reconnaissons l'importance et la contribution de ces entreprises dans de nombreux secteurs d'activité et que nous croyons que l'économie sociale a un rôle important à jouer dans le développement d'une économie plus solidaire au Québec, il ne faudrait surtout pas se voir imposer un virage aussi important que celui de la transformation des organismes communautaires en entreprises d'économie sociale.

Alors que nous sommes en pleine campagne pour le rehaussement de notre financement, il faudra rester vigilant-es : est-ce qu'on nous suggérera de modifier notre statut ? Pour le moment, nous n'avons pas d'indication que c'est cette voie qu'empruntera le gouvernement, mais demain ? Plus que jamais, la politique de reconnaissance devient un outil primordial, puisque c'est par cette politique que le gouvernement vient reconnaître notre contribution essentielle à la société québécoise et aussi notre originalité.

1. Mémoire de la CTROC : www.ctroc.org/wp-content/uploads/2011/11/memoire-economie-sociale_ctroc_mai_2013.pdf
2. Pour visionner la présentation : www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-46175.html



Tableau comparatif

Définition « économie sociale »	Définition organismes communautaires selon PSOC
On entend par « économie sociale », l'ensemble des activités économiques réalisées à des fins sociales dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :	Les organismes communautaires se définissent comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public, comme des agents de transformation sociale qui agissent en vue de favoriser l'amélioration de la qualité du tissu social. Leur intervention se propage bien au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population. L'action de ces organismes constitue au Québec un secteur particulier d'intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux.
Principes :	Critères de l'action communautaire autonome
<p>1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;</p> <p>2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);</p> <p>3° les règles applicables à l'entreprise prévoient un processus de prise de décision démocratique;</p> <p>4° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise. Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois.</p> <p>Est une entreprise d'économie sociale, une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par une coopérative, une mutuelle <u>ou un organisme à but non lucratif</u>.</p>	<p>1. être un organisme à but non lucratif;</p> <p>2. être enraciné dans la communauté;</p> <p>3. entretenir une vie associative et démocratique;</p> <p>4. être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.</p> <p>5. avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;</p> <p>6. poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;</p> <p>7. faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;</p> <p>8. être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.</p>

Bonne continuation...

Bonjour à tous les membres du RIOCM.

En février 2012, je me suis jointe à l'équipe du RIOCM pour accompagner le regroupement dans une démarche un peu ambitieuse, celle de réviser la plateforme commune de revendications datant d'une vingtaine d'années. Ce bout de chemin passé au sein du RIOCM a été pour moi des plus enrichissants et stimulants. Pendant plus d'un an, vous m'avez partagé vos idées et vos idéaux afin de peindre l'essentiel des revendications que les OCASSS de Montréal porteront à l'avenir.

Au terme de cette démarche, l'impressionnante participation des membres et la qualité des échanges et des discussions tenues lors du congrès d'orientation, qui s'est déroulé le 30 avril 2013, m'ont prouvé que l'action communautaire et solidaire est encore bien vivante au sein du RIOCM.

À la revoyure! Mais pas dans 20 ans... j'espère!

Germaine Chevrier



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : **Sébastien Rivard,**
Claudelle Cyr et Monique Moisan
GRAPHISME : **Diane Héroux**

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?
CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)